



Communauté de communes de RUMILLY TERRE DE SAVOIE



REVISION GÉNÉRALE PLUi Habitat - Mobilités Compte rendu de la réunion publique de concertation

Échanges sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) Réunion du 21 janvier 2025

La réunion publique s'est déroulée à 19h à la Salle des Familles de Versonnex.
Elle a réuni environ 70 personnes.

Intervenants :

- M. Ravoire - Président de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie)
- Mme Vendrasco - vice-Présidente en charge de la révision du PLUiHM
- M. Lacombe - maire de Marcellaz-Albanais
- Mme Verrier - responsable du pôle aménagement du territoire et urbanisme
- Mme Bouscarle - pôle aménagement du territoire et urbanisme
- M. ETAIX, DGS
- M. Peruzzo - urbaniste prestataire

M. Ravoire et Mme Vendrasco remercient les personnes présentes, ainsi que la mairie de Marcellaz-Albanais pour la mise à disposition de la salle.

Le diaporama de la présentation est disponible en annexe du présent compte-rendu.

À la fin de la présentation, les questions du public ont fait l'objet d'échanges avec les intervenants.

Questions	Réponses
Concernant l'élaboration du SCOT et du PLUi-HM, sur quelles temporalités les habitants peuvent faire remonter leurs remarques et questions ?	Le SCOT a été arrêté au mois d'octobre 2024, ainsi la phase de concertation préalable est terminée. Une enquête publique est prévue en mars, permettant au public de faire part de leurs remarques. Concernant le PLUiHM, la concertation préalable est en cours (dont la présente réunion publique) jusqu'à l'arrêt du projet à l'automne 2025. Les modalités de concertation sont rappelées dans le support de présentation. Une enquête publique sera ensuite réalisée en 2026 : le commissaire enquêteur recueillera les questions des particuliers sur leurs parcelles
Est-ce tenable de diminuer drastiquement les constructions dans l'Albanais ? Il y a l'attrait du bassin annécien et de la Suisse. Est-ce les conséquences de la diminution des constructions ont été prises en compte pour l'économie et l'emploi ?	Le Président détaille les hypothèses étudiées : stabiliser le rythme de croissance observé ces dernières années, ou stopper l'accueil de population compte tenu des risques de forte résidentialisation et de tension sur les réseaux. Un entre deux à +0,6% a été retenu, en compatibilité avec les orientations du SCoT qui vise dans l'ensemble du bassin annécien à mieux réguler la croissance. Aujourd'hui, a-t-on les moyens, au niveau des ressources et des équipements, d'accueillir plus de monde ? L'objectif de la démarche est d'adapter les règles de construction pour que ce soit tenable et de réaliser un recensement fin de toutes les possibilités sur les terrains à bâtir et dans certains cas de différer l'urbanisation de certains sites au renforcement des stations d'épuration par exemple.
Le territoire fait face à des problèmes de mobilité : - Trafic automobile à Rumilly problématique car un seul pont - Fermeture de la halte ferroviaire Marcellaz/Hauteville depuis 27 ans (inadmissible)	Concernant la fermeture des gares/haltes, cela est une problématique globale sur le grand territoire (exemple de Saint-Martin Bellevue). Le PLUiHM ne peut que créer les conditions pour permettre une éventuelle réouverture. Le seul levier est d'intégrer les modes de déplacements actifs dans la localisation des projets et dans leur composition. En tout état de cause, le département ne prévoit pas e nouvelle infrastructure routière sur le territoire.
Concernant la ressource en eau, comment sera traitée la question de la prise en charge de la pollution des eaux ? Comment continuer de construire avec des sols pollués ?	Un état des lieux est réalisé et des études sont en cours Des décisions pour la dépollution seront prises Les futurs logements ne seront pas prévus sur les sites pollués.
Il est étonnant que les conseillers municipaux d'Hauteville-sur-Fier ne soient pas au courant du projet de station de traitement des eaux usées (STEU) sur leur territoire.	La mairie d'Hauteville-sur-Fier a bien connaissance du projet, qui raccordera bien la commune, ainsi que plusieurs communes riveraines.

Question sur la ZAE de Madrid, avec la volonté de diversifier vers les activités tertiaires : Est-ce que les outils qui seront mis en œuvre avec le PLUi ne vont pas être contre-productifs en favorisant l'installation d'activités tertiaires dans les ZAE au lieu du centre-ville de Rumilly ?	Le PLUiHM vise à préserver le foncier économique pour les activités productives. En effet, les activités de bureau et de services doivent être priorisées en mixité avec l'habitat. Les ZAE accueillent plutôt les activités non compatibles avec l'habitat. Toutefois, au sein des ZAE il y a des travailleurs, qui ont des besoins en services (crèches, restauration, salle de sport, ...). Ainsi, il faut autoriser à la marge ces activités, avec des garde-fous notamment en interdisant le commerce et en conditionnant les services et la restauration.
---	---

Jusqu'à quand peut-on échanger sur les orientations du PLUiHM ?	L'objectif est d'arrêter le projet de PLUiHM d'ici fin 2025, avec une enquête publique en 2026.
Sur Massingy, il y a une zone classée agricole sensible en plein cœur village : quelle possibilité pour retravailler ce qui est inscrit dans PLUi actuel ? Comment apporter sa contribution ?	Les modalités de concertation permettent de faire une demande par différents moyens, dont le courriel. En effet, le devenir du foncier déjà artificialisé dans les centres-villages sont à étudier en priorité.

Densification et mobilité : il est constaté un étranglement au niveau de la circulation aux heures de pointe Vallière-Rumilly-Sâles. Le projet va densifier sur ces axes alors qu'il y a déjà des soucis de circulation. Ce sera une perte de valeur patrimoniale pour ces habitations. Comment comptez-vous travailler sur la mobilité ?	Le PLUiHM comporte un volet mobilité pour organiser la production de logements en limitant les besoins en déplacements en voiture individuelle (modes actifs, J'Y Bus, ...). Il existe aussi un schéma de covoiturage. De manière générale, il faut changer nos habitudes Pour préciser sur la remarque du pont à Rumilly : le Département a répondu formellement qu'il n'y aurait pas d'autres projets d'infrastructure pour traverser le Chéran
Habitant de Versonnex : quel est le nombre de logements en assainissement collectif qui ne sont toujours pas raccordés ? dans son cas, cela aurait dû être fait en 2008	Le zonage d'assainissement collectif ne signifie pas que les logements sont déjà raccordés mais que cela est programmé. Des investissements sont programmés sur plusieurs années.
Le co-voiturage est devenu difficile aujourd'hui avec les horaires aménagés car les salariés ont des plages de travail différentes	Effectivement, il est donc nécessaire de développer les réseaux de mobilités alternatives tels que les modes actifs et les transports en commun.
Les SCOT de Haute-Savoie, s'ils préconisent tous une diminution des logements ne rencontrent-ils pas en contradiction avec les ambitions d'écologie ? Comment vont faire	L'objectif est de mieux construire pour répondre aux besoins des actifs du territoire. Pour cela, l'accent est aussi mis sur les logements sociaux, qu'ils soient en locatif mais aussi en accession sociale (présentation du dispositif du Bail Réel

les salariés s'il n'y a plus de logements ? La circulation va forcément augmenter si les actifs habitant de plus en plus loin de leur lieu de travail.	Solidaire) pour permettre aux personnes du territoire, « payés en euros », d'accéder à un logement Avec des logements accessibles près du lieu de travail et des modalités autres (vélo, transport en commun), les problèmes de circulation automobile devraient être atténués
Quelles mesures sont-elles prises dans le PLUI pour déployer plus largement les lignes J'Y BUS, notamment sur l'axe Rumilly/Alby et vers route Aix-les-Bains ?	Ce n'est pas le PLUiHM qui définit les lignes et arrêt de bus mais il intègre les tracés actuels pour organiser la production future des logements. Concernant le réseau J'Y BUS, des extensions récentes ont eu lieu avec 2 lignes J'Y BUS Rumilly vers Chavanod et vers Poisy. Il faut dans un 1er temps les pérenniser avant d'imaginer une extension du réseau. L'axe Rumilly/Alby est spécifique, puisqu'il permettrait de mieux connecter le territoire au pôle d'Alby (autoroute, réseau Sibra, réseau Régional). Des études sont en cours.
Il faudrait implanter plus d'industrie. Que fera le territoire si TEFAL et Nestlé décident de partir ?	Le PLUiHM flèche environ 30 ha d'espaces non bâtis pour développer l'implantation d'entreprises. <i>A noter : on estime que lorsqu'une entreprise de taille 100 personnes s'installe, c'est 30 personnes en plus qui travaillent également grâce à cette installation.</i>
Le logement collectif dense va être favorisé. Quelles seront les possibilités de construire encore du logement individuel ? Est-ce que ce sera toujours possible dans les hameaux ?	Le PLUiHM vise à réduire la densification dans les périphéries et hameaux, notamment en évitant les extensions des zones urbaines sur les espaces agricoles et naturels. Toutefois, les divisions parcellaires et l'utilisation des dents creuses restent possibles. Certains secteurs des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) permettront de qualifier finement le potentiel de nombre de logements.
Au vu des volumes d'eau qui proviennent d'autres territoires pour répondre à nos besoins, ne serait-il pas pertinent de travailler sur les fuites des réseaux afin d'éviter de toujours demander des efforts aux habitants ?	Cela est bien prévu avec un programme de 4M€/an pour le renouvellement des réseaux afin d'améliorer leur rendement et limiter les fuites.
Quelle sera la politique générale en lien avec la construction de maison individuelle et de piscine attenante ? Des communes du bord du lac l'ont interdit.	La réflexion est en court sur ce sujet. Il est aussi rappelé qu'en privilégiant le logement collectif, cela permet des économies d'eau : on consomme en moyenne 30% d'eau en moins en appartement plutôt qu'en maison individuelle.

Madame Vendrasco prend la parole pour la conclusion. Elle remercie l'ensemble des participants à cette soirée pour leurs contributions.

La réunion s'est terminée à 21h.